

Les plus anciens documents linguistiques de la France

Corpus : (chPoit)

Responsable du corpus : -

Édition de la charte : -

chPoit160

Édition critique

1280, 16 janvier^[a].

Type de document: Charte: accord

Objet: Accord entre Agnès de Pons, veuve de Savari, vicomte de Thouars, par lequel elle abandonne aux religieux de l'Abbaye de la Grenetière huit setiers de froment de rente annuelle qui leur avaient été donnés par Aimeri, vicomte de Thouars.

Lieu de conservation: Bibliothèque Municipale de Poitiers, Collection Dom Fontaneau. – T. 9, p. 269. Source: Archives de l'Abbaye de la Grenetière.

Transcription de la charte

1 À toz ceaus qui veyrant et oyrant cestes presentes lettres, **2** Agnez de \2 Ponz, dame de Marvil, dau Pouy Beliart, de Champtaoneys e de \3 l'Arbergement, feme jadis au noble home Savari, jadis vicomte de Thoarz, \4 salu en Nostre Seignor perdurable· [...] ^[1] **3** Ce fut doné en meys de \5 gerner le jor de mardi avant la feste seinct Vincent en l'an de \6 l'incarnatiun nostre Seignor Jhesu Crist mil e dous cenz e sexante e dez \7 e nouf·

Notes de fiche

^[a] D. Fonteneau donne à tort le 21 janvier 1280 comme la date de cette charte.

Notes de transcription

^[1] Ici commence un résumé par D. Fonteneau du reste du contenu de cet acte :
« Elle fait un traité avec les abbé et religieux de la Grenetière qui lui demandoient huit sextiers de froment de rente annuelle et perpetuelle à la mesure de Puybeliard , lesquels noble homme Aimeri , jadis vicomte de Thouars , leur avoit donné en aumône sur ses cosdumes et sur ses terrages d ' au Pouybeliard et sur ses autres rendes dau dit loc , si li dit terrage et les dites cosdumes à çou ne soteyent . Les dits religieux lui faisoient encore d ' autres demandes . À la fin , la dite dame transige avec eux tant pour raison d ' elle que pour raison d ' Aliy sa fille et fille du dit Savari , laquelle elle avoit en son bail et garde , et ès dits noms accordé aux dits religieux les huit sextiers de froment de rente annuelle à la mesure de Puibeliard de la manière que cy dessus . Elle leur fait encore quelques autres concessions de peu d ' importance , etc ... » .